

MÉMORIAL  **Memorial**
DU des
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. **Großherzogthums Luxemburg.**

SAMEDI, 22 mars 1890.

N^o 14.

Samstag, 22. März 1890.

Loi du 5 mars 1890, portant règlement des comptes généraux de l'Etat pour l'exercice 1887.

Nous GUILLAUME III, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc. ;

Vu l'art. 104 de la Constitution et l'art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'Etat ;

Vu le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur fonds de l'Etat pendant l'exercice 1887, et le compte général des recettes et des dépenses effectuées pendant le même exercice sur les fonds spéciaux, comptes dressés le 20 juillet 1889 par Notre Directeur général des finances ;

Vu les observations de la Chambre des comptes ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 4 février 1890 et celle du Conseil d'Etat du 21 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}. Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur fonds de l'Etat pendant l'exercice 1887, annexé à la présente loi, est arrêté :

Gesetz vom 5. März 1890, wodurch die allgemeinen Jahresrechnungen des Staates von 1887 abgeschlossen werden.

Wir Wilhelm III, von Gottes Gnaden, König der Niederlande, Prinz von Oranien-Nassau, Großherzog von Luxemburg, etc., etc., etc. ;

Nach Einsicht des Art. 104 der Verfassung und des Art. 37 des Gesetzes über das Rechnungswesen des Staates ;

Nach Einsicht der allgemeinen Rechnung der Einnahmen und Ausgaben des Staatsfonds von 1887 und der allgemeinen Rechnung der Einnahmen und Ausgaben des Spezialfonds vom nämlichen Jahre, beide Rechnungen von Unserm General Direktor der Finanzen am 20. Juli 1889 aufgestellt ;

Nach Einsicht der Bemerkungen der Rechnungskammer ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrathes ;

Mit Zustimmung der Kammer der Abgeordneten ;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordnetenkammer vom 4. Februar 1890 und derjenigen des Staatsrathes vom 21. dess. Monats, gemäß welchen eine zweite Abstimmung nicht stattfinden soll ;

Haben verordnet und verordnen :

Art. 1. Die allgemeine Rechnung der Einnahmen und Ausgaben des Staates während des Dienstjahres 1887, welche gegenwärtigem Gesetze beifolgt, ist abgeschlossen :

I. En recette effective, y compris fr. 1,476,598 22 formant l'excédant de recette de l'exercice de 1886, à fr.	8,675,616 39½
En dépense effective fr.	7,279,371 17½
<hr/>	
Soit un excédant effectif de recette de fr.	1,396,245 22
II. En dépense pour ordre, y compris l'excédant de dépense pour ordre de fr. 2,278,782 76 de l'exercice 1886, à fr.	3,942,138 10½
En recette pour ordre à fr.	1,359,954 74½
<hr/>	
Soit un excédant de dépense pour ordre de fr.	2,582,183 36
Art. 2. L'excédant des recettes, à la fin de l'exercice 1887, des fonds spéciaux déposés dans la caisse de l'État suivant le compte annexé à la présente loi, est arrêté comme suit :	
Fonds des dépenses communales fr.	83,406 21
Cautionnements de toute nature fr.	2,716,495 89
Titres au porteur de fonds publics appartenant à la Caisse d'épargne fr.	3,478,395 25
Fonds de l'administration des bourses d'études de l'Athénée fr.	334,000 »
Dette publique. — Titres prescrits fr.	1,716 50
Successions en déshérence non encore acquises à l'État fr.	20,681 20
Biens séquestrés. fr.	1,026 69
Consignations et dépôts fr.	1,554,636 07
Postes. — Fonds pour mandats fr.	86,022 99

I. Für die wirklichen Einnahmen, mit Einschluß von Fr. 1,476,598 22, welche den Einnahmeüberschuß des Rechnungsjahres 1886 bilden Fr.	8,675,616 39½
Für die wirklichen Ausgaben auf Fr.	7,279,371 17½
<hr/>	
Demnach ein wirklicher Einnahmeüberschuß von. Fr.	1,396,245 22
II. Für die Ausgaben für Rechnungsordnung mit Einschluß des Ausgabeüberschusses von Fr. 2,278,782 74 des Rechnungsjahres 1886 auf Fr.	3,942,138 10½
Für die Einnahmen für Rechnungsordnung auf Fr.	1,359,954 74½
<hr/>	
Demnach Ausgaben-Ueberschuß für Rechnungsordnung. Fr.	2,582,183 36
Art. 2. Der Einnahme-Ueberschuß der in der Staatskasse hinterlegten Spezialfonds, Ende 1887, ist gemäß der gegenwärtigem Gesetze angefügten Rechnung festgesetzt, wie folgt :	
Gemeindeausgaben-Fonds Fr.	83,406 21
Cautionen jeder Art. Fr.	2,716,495 89
Der Sparkasse gehörige Inhaber-Urkunden von Staatsfonds oder industriellen Werthpapieren Fr.	3,478,395 25
Der Verwaltung der Studienbörsen am Athenäum gehörige Fonds Fr.	334,000 »
Staatsschuld. — Verjährte Stücke Fr.	1,716 50
Erblose Nachlassenschaften welche dem Staate noch nicht anheimgefallen sind Fr.	20,681 20
Sequestrirte Güter Fr.	1,026 69
Consignationen und Hinterlegungen Fr.	1,554,636 07
Posten. — Postanweisungsfonds. Fr.	86,022 99

<p>Masse des détenus . . . fr. 3,364 22</p> <p style="text-align: right;">Total . . . fr. 8,279,745 02</p> <p>D'où il y a à déduire l'excédant des dépenses à la fin de l'exercice 1887, des fonds : Timbres adhésifs vendus. — Douane. fr. 507 76½</p> <p>Soit un excédant des recettes sur les fonds spéciaux déposés dans la caisse de l'État de fr. 8,279,237 25½</p> <p>Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au <i>Mémorial</i>, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.</p> <p>Au Loo, le 5 mars 1890.</p> <p style="text-align: right;">Le Directeur général des finances, MONGENAST.</p>	<p>3,364 22</p> <hr style="width: 100%;"/> <p>8,279,745 02</p> <p>507 76½</p> <hr style="width: 100%;"/> <p>8,279,237 25½</p>	<p>Gefängnisse. — Gefangenmasse Fr. 3,364 22</p> <p style="text-align: right;">Total . . . Fr. 8,279,745 02</p> <p>Hiervon ist abzurechnen der Ausgabeüberschuß, Ende 1887, der Fonds: „Verkaufte statistische Stempelmarken.“ — Zollverwaltung Fr. 507 76½</p> <p>Mitbin Einnahme: Überschuß für Spezial-Staatsfonds von Fr. 8,279,237 25½</p> <p>Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz in's Memorial eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.</p> <p>Im Loo, den 5. März 1890.</p> <p style="text-align: right;">Der General-Director der Finanzen, M. Mongenast.</p>	<p>3,364 22</p> <hr style="width: 100%;"/> <p>8,279,745 02</p> <p>507 76½</p> <hr style="width: 100%;"/> <p>8,279,237 25½</p>
---	---	---	---

(ANNEXES.)

Compte général des recettes et dépenses de l'État pour 1887.

ARTICLES.	LIBELLÉ.	PRÉVISIONS pour 1887.	RECETTES effectuées.
Chapitre I^{er}. — Recettes.			
1	Section I ^{re} . — Excédant présumé des recettes de l'exercice antérieur	1,500,000	»
Section II. — Contributions directes et accises.			
2	Contribution foncière	950,000	955,959 67
3	Contribution mobilière et patentes	450,000	471,761 20
4	Contribution personnelle	80,000	82,146 »
5	Impôt sur les mines et minières	50,000	91,801 05
6	Impôt sur les chevaux	42,000	42,166 »
7	Impôt sur les cabarets.	160,000	174,311 50
8	Eau-de-vie indigène ou importé de la Prusse, etc.	185,000	221,506 37½

ARTICLES.	LIBELLÉ.	PRÉVISIONS pour 1887.	RECETTES effectuées.
9	Bière.	100,000	108,885 21
10	Recouvrement de frais de poursuite	2,400	692 49
11	Timbre de quittances d'accises	2,000	1,951 25
12	Remboursement par les communes des frais de renouvellement de plans parcellaires déposés aux secrétariats	2,000	289 20
13	Extraits du cadastre	1,500	1,425 72
14	Recettes diverses	1,000	9,914 35
	Section III. — Douanes.	2,025,900	2,162,809 80½
15	Part du Grand-Duché dans les revenus du Zollverein :		
	a) Droits d'entrée et de sortie 1,273,511		
	b) Sucre de betteraves 123,500		
	c) Sel 229,311		
	d) Tabac indigène. 53,184	1,700,000	1,826,472 21
	e) Droit de statistique. 1,500		
	Part du Grand-Duché dans les droits d'Uebergangsabgabe sur la bière et l'eau-de-vie 13,194		
	Section IV. — Enregistrement et Domaines.		
16	Enregistrement.	600,000	717,119 49
17	Grefle	19,000	22,201 51
18	Hypothèques	65,000	58,242 72
19	Successions.	100,000	143,740 37
20	Centimes additionnels	253,000	282,287 40
21	Timbre	195,000	212,988 95
22	Droits en sus et amendes en matière de timbre, d'enregistrement, etc.	10,000	13,649 22
23	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitutions de droits fraudés, confiscations en numéraire	73,000	76,901 71
24	Recouvrement de frais de justice et remboursement de frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger	25,000	21,265 34
25	Recouvrement de frais de poursuite et d'instance	1,500	1,775 58
26	Fermage de la pêche et des passages d'eau	4,000	7,847 88
27	Frais de garde de bois communaux	17,000	15,022 29
28	Ventes immobilières	43,000	36,638 67

ARTICLES.	LIBELLÉ.	PRÉVISIONS pour 1887.	RECETTES effectuées.
29	Ventes mobilières	10,000	52,592 16
30	Rentes des concessions minières	265,000	245,934 21
31	Locations	10,000	6,209 74
32	Frais de vente d'immeubles	7,500	3,970 11
33	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'État autres que les ventes immobilières	5,000	5,018 08
34	Recettes diverses	5,000	97,927 74
	Section V. — Postes.	1,708,000	2,021,531 17
35	Taxes des lettres et autres recettes	500,000	507,831 47½
	Section VI. — Télégraphes et Téléphones.		
36	Taxes des dépêches et autres recettes	74,000	72,568 04
	Section VII. — Prisons, dépôt de mendicité et hospice central.		
37	Produit du travail des détenus	110,000	59,548 86
38	Produit de la cantine et recettes diverses	1,000	1,711 67
39	Recouvrement des frais d'entretien de reclas, de sourds-muets et autres.	90,000	116,714 34
	Section VIII. — Recettes diverses.	201,000	177,774 87
40	Retenues sur les traitements et autres recettes pour subvenir en partie au paiement des pensions	112,000	190,645 62
41	Contingent des villes de Luxembourg, Diekirch et Echternach dans les dépenses des collèges, et contingent de la commune d'Etelbruck dans les dépenses de l'école agricole et recettes diverses se rapportant à celle-ci	40,500	43,712 46
42	Droits à payer par les récipiendaires pour l'obtention de grades	8,000	8,850 »
43	Banque internationale — traitement du commissaire du Gouvernement	6,000	6,000 »
44	Crédit foncier — traitement du commissaire du Gouvernement	2,000	500 »
45	Versements par les sociétés de chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance	24,000	25,601 21
46	Produit de l'établissement thermal de Mondorf-les-Bains	21,000	30,480 44
47	Remboursement des dépenses de la Caisse d'épargne	20,000	19,949 60
48	Excédant de recettes de comptables extraordinaires	3,000	8,417 43
49	Remboursements par d'anciens élèves boursiers	700	1,655 53

ARTICLES.	LIBELLÉ.	PRÉVISIONS pour 1887.	RECETTES effectuées.
50	Recettes accidentelles et imprévues de toute nature	6,000	4,941 60½
51	Intérêts de fonds en dépôt :		
	a) Fonds de l'État 30,530	55,000	91,172 62
	b) Fonds de consignations 4,800		
	c) Intérêts d'obligations acquises par l'État 19,870		
	Total des recettes.	298,200	450,225 95½
	Total des recettes.	8,007,100	7,199,015 50½
	Versé en plus par le bureau de l'enregistrement à Clervaux	»	4 67
	Total des recettes.	»	7,199,018 17½
	Recettes pour ordre. (Crédit non limitatif.)		
1	Remboursements à d'autres États de l'Union douanière ou avances à la douane grand-ducale	150,000	675,992 29
2	Remboursement d'avances reçues par la caisse de l'État, ou dépôts de fonds, ou placement temporaire en titres de l'emprunt grand-ducal	1,000,000	507,625 »
3	Postes. — Remboursements aux offices étrangers	150,000	178,557 45½
	Total.	1,300,000	1,359,954 74½

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1887.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
	Chapitre II. — Dépenses.			
	Section I ^{re} .			
1	Liste civile	200,000	200,000 »	200,000 »
	Section II. — Gouvernement.			
2	Traitements du ministre d'État, des directeurs généraux et des conseillers de Gouvernement.	51,900	52,026 28	52,026 28
3	Traitements du personnel des bureaux, des huissiers de salle et du concierge de l'hôtel de Gouvernement	64,000	65,875 72	60,420 17
4	Frais de route et de séjour	2,250	2,250 »	857 45
5	Frais de bureau (bibliothèque et impressions comprises)	13,000	13,000 »	11,844 33
6	Dépenses pour décorations	5,000	2,970 »	»

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1887.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
7	Dépenses diverses	300	550 »	550 »
	Section III.	134,650	134,650 »	125,678 45
8	Chambre des députés	50,000	50,000 »	50,000 »
	Section IV.			
9	Conseil d'État	17,000	17,000 »	14,984 05
	Section V. — Secrétariat luxembourgeois à la Haye.			
10	Traitement du secrétaire et indemnité aversionnelle pour frais de bureau et dépenses extraordinaires de résidence à l'étranger	12,500	12,500 »	12,276 54
	Section VI. — Relations extérieures.			
11	Légations	12,000	12,000 »	5,257 17
12	Consulats	6,500	6,500 »	5,798 50
15	Dépenses extraordinaires et imprévues, y compris les voyages à l'étranger	7,600	7,600 »	1,753 16
	Section VII. — Justice.	26,100	26,100 »	12,788 65
14	Traitements des fonctionnaires et magistrats de l'ordre judiciaire, y compris les frais de bureau des justices de paix, les dépenses du casier judiciaire et de la police des étrangers	270,000	265,928 56	262,800 39
15	Frais de bureau (impressions et bibliothèques, les bibliothèques du barreau comprises) et frais de chauf- fage et d'éclairage, sans distinction d'exercice.	12,000	14,714 87	14,713 53
16	Frais de bureau des officiers du ministère public près les tribunaux de police	4,000	4,000 »	4,000 »
17	Frais de route et de séjour	450	1,220 40	1,220 40
18	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute cour militaire.	400	59 50	»
19	Remises des greffiers. (Crédit non limitatif)	4,700	4,700 »	4,941 51
20	Frais de justice civile et militaire et frais d'exécution de commissions rogatoires transmises de l'étranger. (Crédit non limitatif.) — Ces frais peuvent être avancés par les comptables et être régularisés comme les frais de justice urgents	54,000	54,000 »	75,216 95½

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1887.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
21	Frais d'exécution de la loi sur la falsification des denrées alimentaires.	3,500	4,735 32	4,735 42
22	Huissiers audienciers de la Cour, traitements des concierges	3,400	3,091 55	3,029 96
23	Traitement d'un aide-exécuteur	1,000	1,000 »	999 96
	Section VIII. — Cultes.	353,450	353,450 »	371,656 12½
	<i>a) Culte catholique.</i>			
24	Traitements du clergé.	370,000	370,000 »	369,108 16
24bis	Id. — Restant de 1886	2,000	2,000 »	»
25	Frais de bureau et frais de voyage et de séjour de l'évêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent en raison d'une mission spéciale	2,800	2,800 »	2,800 »
26	Indemnité de 100 fr. à chacun des 75 desservants et vicaires les plus âgés, en exercice ou pensionnés, et supplément de traitement de 300 fr. au desservant de Mondorf-les-Bains	7,800	7,800 »	7,800 »
27	Séminaire -- traitement du directeur et des professeurs	13,600	13,600 »	13,600 »
28	Bourses d'études à des élèves nécessiteux du Séminaire	3,000	3,000 »	3,000 »
29	Subside pour la bibliothèque du Séminaire.	300	300 »	300 »
30	Subside pour le culte catholique et indemnité à des ecclésiastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur des localités limitrophes du territoire grand-ducal	4,500	4,500 »	4,500 »
	<i>b) Culte protestant.</i>			
31	Indemnité à un ministre du culte protestant à Luxembourg	2,600	2,600 »	2,600 »
32	Subside.	500	500 »	500 »
	<i>c) Culte israélite.</i>			
33	Traitement du rabbin.	2,600	2,600 »	2,599 92
34	Subside.	500	500 »	500 »
	Section IX.	410,200	410,200 »	407,508 08
35	Corps de gendarmerie et des volontaires.	372,000	372,000 »	370,999 36

ARTICLES.	L I B E L L É.	CRÉDITS pour 1887.	CRÉDITS après transferts.	PAIEMENTS justifiés.
36	Dépenses de casernement des brigades de gendarmerie	25,900	25,900 »	25,817 50
	Section X. — Chambre des comptes.	397,900	397,900 »	396,816 86
37	Traitement des membres et des employés de la Chambre des comptes et jetons de présence des conseillers honoraires	34,700	34,700 »	31,725 85
38	Frais de route et de séjour	360	141 47	»
39	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises), frais d'éclairage et de chauffage et dépenses imprévues.	1,600	1,818 55	1,818 55
	Section XI. — Recette générale.	36,660	36,660 »	35,542 36
40	Traitement du receveur général et de l'archiviste, et indemnité pour la rétribution du caissier et d'un commis aux écritures	15,550	15,550 »	15,054 96
41	Indemnité aversionnelle pour loyer et autres dépenses de service.	3,350	3,350 »	3,349 92
	Section XII. — Contributions directes, accises et cadastre.	16,900	16,900 »	16,404 88
42	Traitements et indemnités diverses pour les fonctionnaires et employés de l'administration, pour les experts-répartiteurs de la ville de Luxembourg et les membres des conseils cantonaux de révision, y compris le restant d'exercices antérieurs	187,000	188,758 15	188,725 15
43	Organisation du service sur la frontière de la Prusse et de la Lorraine pour l'exécution de la convention de 1858, relative à l'impôt sur l'eau-de-vie	1,000	2,239 61	2,259 61
44	Frais de route et de séjour	7,900	7,282 50	7,019 23½
45	Cadastre. — Rétributions variables	21,000	22,340 »	21,757 11
46	Statistique des revenus fonciers	200	200 »	»
47	Renouvellement partiel des plans cadastraux	2,000	885 24	278 55
48	Frais de bureau de la direction et des receveurs des contributions, du bureau central du cadastre et des géomètres, y compris les impressions et les instruments	11,600	11,600 »	11,273 40
49	Prélèvement sur les impôts au profit des communes. (Crédit non limitatif).	62,300	62,300 »	63,227 03

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1887.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
50	Expédition des rôles des contributions directes.	2,200	2,417 28	2,417 28
51	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions. Apposition de scellés sur les appareils en repos	3,000	3,000 »	1,889 35
52	Ordonnances de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions directes. — Restitution d'accises et d'autres droits. (Crédit non limitatif).	30,000	30,000 »	41,158 99
53	Dépenses diverses	3,000	2,980 22	2,476 19
	XIII. — Enregistrement et Domaines.	334,400	334,400 »	344,459 92½
54	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés de l'administration. Indemnités fixes et déplacements des employés supérieurs. indemnités des surnuméraires pour gestions temporaires. Indemnités des membres du conseil d'administration et du contentieux	47,200	40,986 18	56,109 59
55	Frais de route et de séjour	300	1,018 59	1,018 59
56	Remises et suppléments fixes des receveurs. (Crédit non limitatif)	62,000	62,000 »	63,841 80
57	Frais de bureau de la Direction (impressions et livres compris) et des receveurs	8,000	10,779 83	10,779 83
58	Frais de poursuite et d'instance (les frais d'instance pouvant, comme les frais de poursuite, être avancés par les comptables. (Crédit non limitatif)	4,200	4,200 »	2,993 84
59	Restitutions. (Crédit non limitatif)	1,700	1,700 »	6,440 84
60	Frais d'adjudication	6,000	7,053 01	7,053 01
61	Frais de vente de terrains domaniaux	7,500	6,446 99	1,580 75
62	Frais de surveillance des domaines; plantations et boisements sur les terrains des fortifications; réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines	5,300	6,465 32	6,465 32
63	Remboursements aux tiers-intéressés des dommages-intérêts, droits fraudés, etc. recouvrés sur les condamnés. (Crédit non limitatif)	1,000	1,000 »	647 40
64	Fabrication de papier-timbre et de timbre mobile et dépenses de l'atelier	3,000	3,775 19	3,775 19

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1887.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
65	Dépenses diverses, y compris les contributions dues par le domaine	1,000	1,974 89	1,974 89
	Section XIV. — Douanes.	149,400	149,400 »	144,681 05
66	Dépenses diverses à la charge exclusive du Grand-Duché	32,400	31,540 »	27,855 76
67	Gratifications	11,700	11,700 »	11,700 »
68	Loyers de locaux	8,000	8,860 »	8,860 »
	Section XV.	52,100	52,100 »	48,595 76
69	Caisse d'épargne	20,000	20,000 »	19,850 10
	Section XVI. — Pensions.			
70	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).	467,000	467,000 »	510,785 06
71	Secours et subsides permanents; suppléments à des pensionnaires nécessiteux	15,000	15,000 »	14,977 »
	Section XVII. — Travaux publics — administration.	482,000	482,000 »	325,762 06
72	Traitements et frais de bureau du personnel	72,500	66,225 »	66,112 83
73	Frais de route et de séjour	8,500	11,509 »	11,244 62
74	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers	71,500	72,648 »	72,647 57
75	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des chemins vicinaux mis à charge de l'État par les lois des 27 novembre 1874, 17 février 1876 et 23 mars 1878	21,500	25,618 »	25,617 83
	Section XVIII. — Travaux publics — voirie.	174,000	174,000 »	175,622 69
76	Entretien, réparation et amélioration des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage, y compris l'entretien de la voie et des trottoirs du viaduc sur la Pétrusse à Luxembourg	210,000	209,725 »	206,408 51
77	Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes	20,000	20,000 »	18,547 76
78	Mise en état et entretien des chemins de grande communication qui font l'objet des lois des 27 novembre 1874, 17 février 1876 et 23 mars 1878	125,000	124,699 »	115,724 51
79	Mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'intérieur	150,000	150,000 »	118,188 49½

Articles.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1887.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
80	Route de Remich à Grevenmacher, exhaussement à la sortie de Remich	p ^r mémoire.	»	»
81	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de construction d'un pont à Rosport	p ^r mémoire.	»	»
82	Indemnités du chef de terrains acquis ou à acquérir en vertu de la loi du 13 janvier 1843, art. 4	5,000	5,576 »	5,576 »
83	Confection de projets de routes, achat d'instruments, impressions pour le service des travaux publics	5,000	5,000 »	2,997 55
84	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	5,000	5,000 »	4,794 81
85	Chemins de fer; frais de surveillance, études, dépenses diverses qui s'y rattachent.	24,000	24,000 »	19,538 02
86	Plantations à établir sur les routes et sur les chemins de grande communication repris par l'État; pépinières et elagage d'arbres	12,000	12,000 »	11,999 50
87	Dépenses diverses et imprévues	500	500 »	491 57
	Section XIX. — Travaux publics — propriétés bâties et autres.	552,500	552,500 »	499,866 12½
88	Château de Walferdange, entretien des bâtiments, jardins et dépendances, y compris l'indemnité de logement du jardinier	8,000	5,558 »	5,557 29
89	Frais nécessités par la séparation de l'école industrielle du gymnase et la réforme projetée de l'enseignement supérieur et moyen	p ^r mémoire.	»	»
90	Déplacement et aménagement de l'école normale	p ^r mémoire.	»	»
91	Entretien, appropriation et réparation de l'hôtel du Gouvernement, des autres bâtiments de l'État et des bâtiments affectés à des services publics; entretien du mobilier et acquisition de meubles; assurance des bâtiments et du mobilier de l'État contre les risques de l'incendie	95,000	95,440 »	95,456 03
92	Reconstruction de l'ancien bâtiment de la gendarmerie à Luxembourg (annexe du palais de justice), y compris les dépenses effectuées en 1886	14,000	15,014 81	15,014 81
93	Travaux extraordinaires à faire aux bâtiments de l'État.	50,000	27,510 55	27,510 55
94	Agrandissement et aménagement du palais de justice à Luxembourg et de ses dépendances — 2 ^e crédit	80,000	79,603 92	79,603 92

ARTICLES.	LIBELLE.	CRÉDITS pour 1887.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
94bis	Crédit voté le 9 décembre 1885 et non inscrit au précédent budget.	50,000	50,406 08	50,406 08
95	Frais de chauffage et d'éclairage pour différentes administrations. Fêtes publiques et illuminations. (Restant de l'exercice 1885, fr. 5515.)	20,000	20,000 »	19,999 51
96	Entretien des monuments historiques du pays et embellissements dans diverses parties du pays	7,500	7,552 »	7,551 83
97	Mise en état du parc et de l'établissement de Mondorf-les-Bains	20,000	24,167 52	24,167 52
98	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos.	5,000	4,945 52	4,945 14
99	Dépenses diverses et imprévues	500	22 »	18 42½
	Section XV. — Domaines de l'État à Luxembourg.	540,000	510,000 »	509,988 70½
100	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement	6,000	6,000 »	5,955 17
101	Indemnités à payer à des particuliers en suite des travaux de démantèlement exécutés en 1885, et travaux à faire sur le domaine de l'État provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg	50,000	50,000 »	29,853 67
102	Voies publiques à créer et mise en valeur des terrains à bâtir.	40,000	40,000 »	59,996 45
	Section XXI. — Mines.	76,000	76,000 »	75,765 29
103	Traitements et indemnités du personnel et frais de bureau de l'ingénieur et du conducteur des mines	15,000	15,000 »	14,016 45
104	Frais de voyage	2,200	2,200 »	1,576 08½
105	Redevances à payer aux propriétaires des terrains concessibles. (Crédit non limitatif).	17,000	17,000 »	17,000 »
106	Cadastre du terrain minier de la zone concessible. Rectification et entretien de l'abornement et concessions éventuelles à délimiter. Dépenses diverses et imprévues. Frais de procès	4,000	4,000 »	1,940 10
	Section XXII. — Travaux communaux.	56,200	56,200 »	54,532 61½
107	Subsides aux communes pour construction et réparation d'églises et de maisons d'école et pour d'autres			

ARTICLES.	L I B E L L É.	CRÉDITS pour 1887.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
	travaux ou dépenses d'utilité communale. Frais relatifs au contrôle des constructions communales	50,000	50,000 »	49,585 60
108	Subsides ordinaires pour construction, entretien et réparation de chemins vicinaux et pour raccordements aux chemins de fer	50,000	50,000 »	50,000 »
109	Subsides extraordinaires du même chef.	50,000	50,000 »	49,970 »
110	Subside à la commune de Wormeldange pour la construction d'un pont sur la Moselle (loi du 28 avril 1886)	75,000	75,000 »	75,000 »
111	Subsides aux communes dans l'intérêt de la sécurité publique	7,500	7,500 »	7,500 »
	Section XXIII. — Dette publique.	252,500	252,500 »	252,035 60
112	Annuités et frais	733,900	733,900 »	733,266 47
113	Intérêts et frais d'avances reçues ou de paiements à faire à l'étranger par la caisse de l'État	5,000	5,000 »	944 80
114	Intérêts des consignations et dépôts. (Lois du 12 février 1872.) (Crédit non limitatif.)	5,600	5,600 »	15,261 87
	Section XXIV. — Commissariats de district.	742,500	742,500 »	731,475 14
115	Traitements des commissaires et des secrétaires de district, frais de bureau des commissaires, traitements, indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale.	27,500	27,500 »	26,191 72
116	Frais de route et de séjour des commissaires	2,500	2,500 »	2,450 »
	Section XXV. — Administration forestière.	50,000	50,000 »	28,641 72
117	Traitements de l'inspecteur, des gardes généraux et accessistes ; frais de bureau et de tournée de l'inspecteur ; indemnités fixes pour le contentieux forestier ; dépenses forestières imprévues	21,000	21,000 »	16,149 25
118	Crédit pour établir des pépinières et favoriser le boisement de terrains vagues	20,000	20,000 »	19,014 55
	Section XXVI. — Service sanitaire.	41,000	41,000 »	35,163 60
119	Collège médical et médecins de canton	9,500	9,655 »	9,654 96
120	Acquisition des objets nécessaires pour les examens ; frais de déplacement, visites des pharmacies et frais de voyage et de séjour des membres du Collège médical non domiciliés à Luxembourg	2,300	2,300 »	2,300 »

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1887.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
121	Établissement thermal et hydrothérapique de Mondorf-Bains. Indemnités du personnel attaché provisoirement à l'établissement	21,000	27,200 »	27,200 »
122	École d'accouchement. Indemnités du personnel enseignant. Entretien des malades et des élèves	7,300	5,000 »	4,999 88
123	Traitements et indemnités des vétérinaires	13,900	13,900 »	13,633 »
124	Subsides à des sages-femmes	6,000	3,863 »	3,797 50
125	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémie	1,200	»	»
126	Indemnités des vétérinaires pour voyages et séjours et pour missions en cas d'épizootie, etc.	1,350	1,330 »	290 63
127	Travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique et subsides aux communes dans le même but	80,000	77,300 »	76,900 »
	Section XXVII. — Postes et Télégraphes.	142,950	142,930 »	140,777 99
	a) Postes.			
128	Traitements du directeur et du personnel du service ; indemnités des surnuméraires et comptables	183,700	178,522 64	178,522 64
129	Indemnités à des agents et à des employés des postes pour services extraordinaires et frais de remplacement d'employés et de facteurs malades. Indemnités pour agences auxiliaires volontaires	14,500	16,341 82½	16,341 82½
130	Indemnité pour frais de tournée du directeur et des inspecteurs, et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs et agents	9,100	8,258 39	8,258 39
131	Traitements et indemnités des facteurs, y compris les frais de leur remplacement aux jours de repos	201,700	203,124 63	204,682 99
132	Loyer de locaux	1,750	1,685 09	1,685 09
133	Frais de route et de séjour	2,000	749 40½	749 40½
134	Indemnités aux chemins de fer pour les transports postaux	18,200	14,936 02	14,936 02
135	Transport des dépêches et des colis	57,300	55,038 90	55,038 90
136	Impressions, timbres-poste et cartes-postales ; frais de bureau de la direction, des inspecteurs, des percepteurs de Luxembourg (ville et gare) et des bureaux ambulants et de relais	22,000	20,831 89	20,831 89

ARTICLES.	L I B E L L É.	CRÉDITS pour 1887.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
137	Subside à la masse d'habillement des facteurs de poste	4,000	4,112 »	4,112 »
138	Renouvellement et entretien du matériel, y compris les camions	4,800	4,661 12	4,661 12
139	Part du Grand-Duché dans les frais du bureau international	600	420 »	420 »
140	Dépenses diverses et imprévues	600	1,124 47	1,124 47
	b) <i>Télégraphes et Téléphones.</i>	520,250	511,806 40	511,364 74
141	Traitement du personnel; indemnités des surnuméraires	56,000	29,212 66	29,212 66
142	Indemnités à des aides temporaires et à des employés télégraphistes pour services extraordinaires	4,200	6,960 55	6,960 55
143	Indemnités à allouer aux agents du service des postes ou à d'autres personnes qui concourent au service télégraphique dans les bureaux secondaires	17,400	12,680 »	12,680 »
144	Frais de bureau, y compris la fourniture de timbres-télégraphe.	4,500	4,765 45½	4,765 45½
145	Frais de voyage.	2,400	2,520 54½	2,520 54½
146	Surveillance et entretien du matériel et fournitures pour le service des appareils	3,250	1,628 16½	1,628 16½
147	Bureau international de Berne	500	324 »	324 »
148	Remboursements aux offices étrangers; frais d'express et bons pour réponses payées (frais à avancer par les comptables). (Crédit non limitatif)	5,000	5,000 »	7,715 36
149	Gros entretien, amélioration, création et extension des réseaux télégraphique et téléphonique, dépenses diverses et imprévues, y compris le restant d'un exercice antérieur (sans distinction d'exercice).	145,000	165,502 24½	165,286 96½
	Section XXVIII. — Agriculture.	217,950	226,595 60	229,095 68
150	Commissions d'agriculture et de viticulture, y compris les dépenses de l'exercice 1886.	3,600	5,600 »	2,322 26
151	Service agricole. — Traitements du personnel et indemnités des personnes temporairement y attachées, y compris 2000 fr. alloués par la loi du 9 janvier 1887	19,000	19,000 »	18,978 75
152	Service agricole. — Frais de bureau et acquisition			

ARTICLES.	LIBELLE.	CRÉDITS pour 1887.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
	d'instruments ; loyer des locaux, y compris 740 fr. de l'exercice 1886	5,940	4,522 »	4,087 56½
155	Frais de route et de séjour	5,000	5,000 »	5,500 57
154	Crédit en faveur de travaux d'améliorations agricoles	55,000	57,257 »	57,104 79½
155	Subsides en faveur de la plantation d'arbres fruitiers	20,000	17,522 »	14,587 55
156	Crédit en faveur de grands travaux d'irrigation et d'assainissement, y compris un restant de 100 fr. de l'exercice 1885	20,000	20,000 »	20,899 40
157	Correction, curage et entretien des rivières et ruisseaux	100,000	100,000 »	99,857 15½
158	Subsides divers dans l'intérêt de l'agriculture	25,000	25,039 81	24,854 88½
159	Conférences agricoles	4,500	4,782 »	4,782 »
160	Ecole et station agricoles à Ettelbruck	22,200	24,920 29	24,919 82
161	Bourses d'études et subsides aux élèves de l'école agricole	6,000	6,000 »	5,550 »
162	Subsides pour des études techniques à des écoles spéciales	5,000	5,000 »	5,000 »
163	Amélioration de la race des chevaux. (Crédit non limitatif)	19,000	19,000 »	15,415 49
164	Amélioration des races bovine et porcine. (Crédit non limitatif)	54,000	54,000 »	42,880 62
165	Indemnités à payer conformément à la loi du 5 octobre 1870, concernant les épizooties	8,000	5,916 90	5,915 »
166	Exécution de la convention phylloxérique de Berne, du 5 novembre 1881. Dépenses en vue des mesures à prendre contre l'invasion et la propagation du phylloxéra — études	4,000	1,000 »	5,866 25
	Section XXIX. — Commerce et industrie.	554,240	554,240 »	528,821 87
167	Chambre de commerce	1,600	1,600 »	1,577 97
168	Commissariat de la Banque Internationale	6,000	6,000 »	6,000 »
169	Crédit foncier — commissaire du Gouvernement	2,000	2,000 »	499 98
	Section XXX. — Enseignement supérieur et moyen.	9,600	9,600 »	7,877 95
170	Athénée, gymnases — traitements et indemnités	157,000	157,000 »	155,585 40

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1887.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
171	Les mêmes établissements — matériel et dépenses diverses	10,000	10,000 »	8,592 25
172	Honoraires des membres des jurys d'examen et autres frais (sans distinction d'exercice). (Crédit non limitatif.)	3,700	3,700 »	12,323 77
173	Bourses pour études universitaires ou études supérieures en général	10,500	10,500 »	10,500 »
174	Subsides à des élèves indigents	1,500	1,500 »	1,500 »
	Section XXXI. — Enseignement primaire.	182,700	182,700 »	188,699 40
175	Commission d'instruction, inspecteur principal et inspecteurs d'arrondissement ; traitements, indemnités, frais de voyage et de bureau, et dépenses diverses concernant la surveillance des écoles et de l'enseignement primaire	38,500	38,500 »	37,526 86
176	École normale — traitements, indemnités, frais de bureau et dépenses diverses	32,000	32,000 »	31,954 88
177	Subsides aux communes en faveur de l'enseignement primaire :			
	a) Subsides en faveur de l'instruction primaire en général 62,000			
	b) Part contributive de l'État dans la majoration du traitement communal du personnel enseignant en vertu de la loi du 6 juillet 1876. 50,000	94,000	96,000 »	93,761 »
	c) Subsides dans l'intérêt du remplacement d'instituteurs malades 2,000			
178	Subsides en faveur d'écoles du soir et du dimanche et en faveur de cours de gymnastique et frais d'inspection de ces écoles.	21,500	21,500 »	21,500 »
179	Suppléments de traitements pour ancienneté de service et primes de brevet des instituteurs et institutrices en conformité de la loi du 6 juillet 1876 (sans distinction d'exercice)	86,000	86,510 »	86,425 »
180	Subsides en faveur de l'enseignement primaire supérieur	12,000	9,490 »	8,150 »
181	Bourses d'études aux élèves-instituteurs.	12,000	12,000 »	12,000 »
182	Bourses d'études aux élèves-institutrices	6,000	6,000 »	6,000 »
183	Subsides aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices qui fréquentent l'École normale	2,000	2,000 »	2,000 »

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1887.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
184	Secours à d'anciens instituteurs et institutrices et à des orphelins délaissés par des instituteurs	4,000	4,000 »	3,815 »
185	Subside aux sociétés de secours mutuels formées par les instituteurs et institutrices	1,000	1,000 »	1,000 »
186	Institution des sourds-muets — traitements et indemnités du personnel et subside éventuel à accorder aux instituteurs envoyés à l'étranger	10,700	10,700 »	9,524 48
187	Entretien des élèves du même établissement ; habillement, literie et matériel de classe	7,200	7,200 »	6,325 06
188	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques.	5,400	5,400 »	4,751 40
189	Création d'une bibliothèque pédagogique	1,000	1,000 »	994 69
	Section XXXII. — Arts et sciences.	555,500	555,500 »	327,688 51
190	Encouragements aux sciences, aux arts et aux productions littéraires	12,000	12,000 »	11,975 »
191	Subside éventuel en faveur du théâtre de la ville de Luxembourg	2,000	2,000 »	2,000 »
192	Encouragements aux études industrielles et artistiques	6,000	6,000 »	5,925 »
193	Subside à la section historique de l'Institut.	2,000	2,000 »	2,000 »
193bis	Subside extraordinaire à la même société	2,000	2,000 »	2,000 »
194	Subside au Comité du Willibrordus-Bauverein pour la restauration de la basilique d'Echternach	2,000	2,000 »	2,000 »
195	Subside à la Société des sciences naturelles	1,500	1,500 »	1,500 »
196	Subside à la société des sciences médicales.	1,000	1,000 »	1,000 »
197	Subside à la Société botanique	500	500 »	500 »
	Section XXXIII. — Prisons et dépôt de mendicité.	29,000	29,000 »	26,900 »
198	Traitements et émoluments fixes.	45,000	45,000 »	42,755 39
199	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, etc.); habillement et traitement médical des gardiens. Cantine, y compris 7,059 fr. de l'exercice 1885	57,059	57,059 »	55,574 61
200	Dépenses relatives au travail dans les maisons de détention	100,000	99,951 75	74,941 26

ARTICLES.	L I B E L L É.	CRÉDITS pour 1887.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
201	Prisons cantonales, maisons de passage — entretien des détenus	7,000	6,622 05	2,716 80½
202	Menues dépenses	1,000	1,426 20	1,426 20
	Section XXXIV. — Hospice central et orphelinat.	208,059	208,059 »	175,214 26½
203	Traitements et émoluments fixes.	50,000	50,000 »	28,025 02
204	Entretien des reclus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, etc.); habillement et traitement médical des gardiens, y compris les dépenses des exercices antérieurs	160,000	160,000 »	145,975 44
204bis	Restant des exercices antérieurs	16,006	16,006 »	16,005 80
205	Menues dépenses	800	800 »	629 »
	Section XXXV. — Bienfaisance publique, secours et récompenses.	206,806	206,806 »	190,651 26
206	Subsides aux communes dans l'intérêt de la bienfaisance publique	50,000	45,550 »	45,549 46
207	Secours du chef de pertes essayées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, de perte ou abatage de bétail; secours particuliers, etc.	25,000	20,950 »	29,905 »
208	Subsides aux communes du chef du rapatriement d'aliénés ou d'épileptiques indigents ainsi que de leur séjour dans des établissements charitables de l'étranger (loi du 26 juin 1874), (sans distinction d'exercice)	6,000	5,579 28	5,578 85
209	Remboursements aux communes ou établissements de bienfaisance de secours donnés à des nécessiteux étrangers ou à des indigents abandonnés	5,000	4,615 88	4,615 88
210	Remboursements de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers	1,600	806 84	497 69
211	Récompenses pour actes de dévouement	500	»	»
212	Primes d'encouragement à des sociétés de secours mutuels	p ^r mémoire.	»	»
	Section XXXVI. — Police générale et administrative.	86,100	86,100 »	85,744 88
213	Subsides aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes (loi du 4 décembre 1860, art. 2 et 3). (Crédit non limitatif).	35,000	35,000 »	28,014 04

ARTICLES.	LIBELLE.	CRÉDITS pour 1887.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
214	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (loi du 4 décembre 1860, art. 2). (Crédit non limitatif)	35,000	35,000 »	24,910 50
215	Crédit dans l'intérêt du patronage des condamnés libérés.	600	600 »	600 »
216	Dépenses à faire pour le transport à l'intérieur ou à la frontière, ainsi que pour l'entretien en route des étrangers expulsés, des vagabonds et des mendiants, et pour l'exécution des arrêtés d'expulsion.	1,000	1,000 »	810 70½
217	Primes et dépenses diverses pour la destruction des loups et autres animaux nuisibles.	5,000	5,000 »	5,845 84
218	Exécution de la loi sur la pêche — repeuplement des eaux	5,000	5,000 »	2,358 50
219	Subsides en faveur de l'exécution de la loi du 20 mars 1876, sur la police des bâtiments et de leurs dépendances.	65,000	65,000 »	62,418 25
220	Établissements dangereux, insalubres et incomodes — instructions des demandes en autorisation; surveillance	400	400 »	25 23
	Section XXXVII.	145,000	145,000 »	120,161 23½
221	Dépenses imprévues, y compris le restant d'exercices antérieurs	6,000	6,197 »	6,197 »
222	Recensement de la population à faire en exécution de la loi électorale	10,000	9,805 »	9,787 »
	Section XXXVIII.	16,000	16,000 »	15,984 »
223	Dépenses d'exercices clos dont les crédits sont restés disponibles aux budgets respectifs. (Crédit non limitatif.)	2,500	2,500 »	86,001 24
	Total général.	7,500,195	7,500,195 »	7,279,571 17½
	Dépenses pour ordre. (Crédit non limitatif.)			
1	Remboursements à d'autres États de l'Union douanière ou avances à la douane grand-ducale	150,000		675,992 29
2	Remboursements d'avances reçues par la Caisse de l'État, ou dépôts de fonds, ou placement temporaire en titres de l'emprunt grand-ducal	1,000,000		811,025 62
5	Postes. — Remboursements aux offices étrangers	150,000		176,537 45½
	Total.	1,500,000		1,663,555 36½

BALANCE.

I. Recette effective y compris l'excédant de recette de l'exercice 1886, par fr. 1,476,598 22.	8,675,616 39½
Dépense effective	7,279,371 17½
Excédant de recette	1,396,245 22
II. Dépense pour ordre, y compris l'excédant de dépense pour ordre de l'exercice 1886, par fr. 2,278,782 74	
Recette pour ordre.	5,942,138 10½
Excédant de dépense pour ordre	1,559,954 74½
	2,582,185 56

Avis. — Justice.

Par délibération du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, il a été institué une chambre temporaire pour l'expédition des affaires correctionnelles. Cette chambre siégera jusqu'au 15 août 1890, les lundis de chaque semaine, à neuf heures du matin et à trois heures de relevée.

Luxembourg, le 18 mars 1890.

*Le Ministre d'État, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Avis. — Huissiers.

Par arrêté royal grand-ducal du 19 du mois courant, M. François-Nicolas Speyer, huissier près le tribunal d'arrondissement de Diekirch, à la résidence d'Echternach, a été nommé huissier près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, à la résidence de Mersch, en remplacement de M. Bischoff, décédé.

Luxembourg, le 22 mars 1890.

*Le Ministre d'Etat, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Avis. — Huissiers.

Par arrêté royal grand-ducal du 19 du mois courant, M. Jean Schreiber, huissier près le tribunal d'arrondissement de Diekirch, à la résidence de Wiltz, a été nommé huissier près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, à la résidence de Grevenmacher, en remplacement de M. Henri Geib, qui a changé de résidence.

Luxembourg, le 22 mars 1890.

*Le Ministre d'État, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Bekanntmachung. — Justiz.

Durch Berathung des Bezirksgerichtes zu Luxemburg ist eine zeitweilige Kammer zur Erledigung von Zuchtpolizeisachen eingefetzt worden. Die Sitzungen dauern bis zum 15. August 1890 und finden an den Montagen jeder Woche um 9 Uhr Morgens und um 3 Uhr Nachmittags statt.

Luxemburg, den 18. März 1890.

*Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
Eyschen.*

Bekanntmachung. — Gerichtsvollzieher.

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom 19. d. Mts. ist Hr. Franz Nikolaus Speyer, Gerichtsvollzieher beim Bezirksgericht zu Diekirch, mit dem Amtswohnsitz Echternach, in derselben Eigenschaft beim Bezirksgericht zu Luxemburg mit dem Amtswohnsitz zu Mersch, ernannt worden, in Ersetzung des verstorbenen Hrn. Bischoff.

Luxemburg, den 22. März 1890.

*Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
Eyschen.*

Bekanntmachung. — Gerichtsvollzieher.

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom 19. d. Mts. ist Hr. Johann Schreiber, Gerichtsvollzieher beim Bezirksgerichte zu Diekirch, mit dem Amtswohnsitz zu Wiltz, in derselben Eigenschaft beim Bezirksgerichte zu Luxemburg, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher, ernannt worden, in Ersetzung des Hrn. Heinrich Geib, welcher seinen Amtswohnsitz geändert hat.

Luxemburg, den 22. März 1890.

*Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
Eyschen.*

Compte général des recettes et des dépenses effectuées sur les fonds spéciaux déposés dans la caisse de l'Etat, exercice 1887.

N ^o d'ordre	DÉSIGNATION DES FONDS.	Excédant de recette de l'exercice 1886	Excédant de dépense de l'exer- cice 1886	Recouvrements faits pendant l'exercice 1887	Dépenses faites pendant l'exercice 1887	Excédant de recette de l'exercice 1887	Excédant de dépense de l'exer- cice 1887
1	Centimes additionnels pour chemins vicinaux . . .	»	950 10	144,852 95	145,902 85	»	»
2	Impositions communales.	»	3,600 40	217,707 54	214,107 14	»	»
3	Fonds des dépenses communales	65,187 63	»	151,797 26	151,578 68	85,406 21	»
4	Cautionnements de toute nature	2,568,192 89	»	524,565 »	176,060 »	2,716,495 89	»
5	Titres au porteur de fonds publics appartenant à la caisse d'épargne	4,055,670 25	»	525,000 »	900,275 »	3,478,595 25	»
6	Fonds de l'administration des bourses d'études de l'Athènes	280,800 »	»	76,000 »	22,800 »	354,000 »	»
7	Dette publique. — Titres prescrits	1,576 50	»	510	»	1,716 50	»
8	Titres de fonds publics de l'ancien fonds de se- cours de la douane	3,900 »	»	»	3,900 »	»	»
9	Successions en desherence non encore acquises à l'État	20,681 20	»	»	»	20,681 20	»
10	Biens sequestrés	2,265 67	»	599 77	1,858 75	1,026 69	»
11	Consignations et dépôts .						
	a) Amendes de consignations et consignations faites par des étrangers.						
	b) Loi du 29 nivôse an XIII (consignations ju- diciaires).	1,106,042 »	»	970,217 97	521,625 90	1,554,656 07	»
	c) Dépôts volontaires						
	d) Consignations faites en exécution de l'art. 7 de l'arrête du 16 juillet 1872 (saisies). . .						
12	Postes. — Fonds pour mandats	96,165 26½	»	18,461,657 56	18,471,797 65½	86,022 99	»
13	Postes. — Remboursement-recettes	»	»	206,485 69	206,485 69	»	»
14	Postes. — Fonds de subvention de comptables d'autres services	»	»	1,565,966 39	1,565,966 39	»	»
15	Timbres adhésifs vendus. — Douane.	»	495 83½	27,357 71	27,369 64	»	307 76½
16	Postes. — Prix d'abonnement aux journaux. . .	»	»	»	»	»	»
17	Masse des détenus	3,564 22	»	22,186 07	22,186 07	3,564 22	»
	Totaux . . .	8,199,645 62½	5,046 33½	22,294,551 71	22,209,891 74½	8,279,745 02	507 76½

Loi du 5 février 1890, accordant la naturalisation à M. André-Henri Oberhoffer, chargé des cours de chant et de musique à l'école normale de Luxembourg.

Nous GUILLAUME III, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc. ;

Vu l'art. 10 de la Constitution et les lois des 12 novembre 1848 et 27 janvier 1878, sur les naturalisations ;

Notre Conseil d'État entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 30 janvier 1890 et celle du Conseil d'État du 31 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Article unique. La naturalisation est accordée à M. André-Henri Oberhoffer, chargé des cours de chant et de musique à l'école normale de Luxembourg, né en la dite ville le 16 août 1862.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Au Loo, le 5 février 1890.

GUILLAUME.

*Le Ministre d'Etat, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Date de l'acte d'acceptation.

(Art 8 de la loi du 12 novembre 1848, n° 2.)

La naturalisation accordée par la loi publiée ci-dessus a été acceptée le 9 mars 1890 par M. André-Henri Oberhoffer, ainsi qu'il résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la ville de Luxembourg et dont un extrait a été déposé à la division de la justice.

Luxembourg, le 15 mars 1890.

*Le Ministre d'Etat, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Gesetz vom 5. Februar 1890, wodurch dem Hrn. Andreas Heinrich Oberhoffer, prov. Gesang- und Musiklehrer an der Normalschule in Luxemburg, die Naturalisation verliehen wird.

Wir Wilhelm III, von Gottes Gnaden, König der Niederlande, Prinz von Oranien-Nassau, Großherzog von Luxemburg, etc., etc., etc. ;

Nach Einsicht des Art. 10 der Verfassung, sowie der Gesetze vom 12. November 1848 und 27. Januar 1878, über die Naturalisationen ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrathes ;

Mit Zustimmung der Abgeordneten Kammer ;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordnetenkammer vom 30. Januar d. J., und derjenigen des Staatsrathes vom 31. dess. Monats, gemäß welchen eine zweite Abstimmung nicht erfolgen soll ;

Haben verordnet und verordnen :

Einziger Artikel. Dem Hrn. Andreas Heinrich Oberhoffer, prov. Gesang- und Musiklehrer an der Normalschule zu Luxemburg, geboren ebendasselbst am 16. August 1862, wird hiermit die Naturalisation verliehen.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz ins „Mémorial“ eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Im Loo, den 5. Februar 1890.

Wilhelm.

*Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
Eyschen.*

Datum der Annahme.

(Art 8 des Gesetzes vom 12. Nov. 1848, Nr. 2.)

Die durch vorstehendes Gesetz dem Hrn. Andreas Heinrich Oberhoffer verliehene Naturalisation ist von ihm unterm 1. März 1890 angenommen worden, sowie dies aus einem von dem Bürgermeister der Stadt Luxemburg am nämlichen Tage errichteten Protokolle, wovon ein Auszug bei der Justiz-Abtheilung hinterlegt ist, hervorgeht.

Luxemburg, den 15. März 1890.

*Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
Eyschen.*